

Question orale de Mme Maison : Espaces numériques scolaires.

Mme Maison signale que depuis le 16 novembre, les élèves des 2^{ème} et 3^{ème} degrés de l'enseignement secondaire travaillent de façon hybride, une moitié du temps à l'école et l'autre moitié en autonomie à distance.

Le travail à distance ne doit nullement donner les pleins pouvoirs aux écrans. Les professionnels de la pédagogie inversée le savent bien. Il s'agit, pour l'enseignant, de partager des connaissances mais surtout de stimuler l'enthousiasme et la curiosité des élèves. Le livre s'avère, en l'espèce, le média absolu et intelligent de la distance.

Il n'en reste pas moins que tous les élèves du secondaire amenés à travailler à distance doivent disposer d'un matériel informatique, d'une connexion internet et d'un espace calme et approprié. Bien qu'Uccle soit une commune plutôt favorisée, c'est encore loin d'être le cas.

La Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région bruxelloise ont débloqué des budgets et conjugué leurs efforts afin d'équiper un maximum d'élèves à domicile. Les objectifs ne sont toutefois pas encore rencontrés.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a également pris des initiatives en collaboration avec les pouvoirs locaux.

Le Collège a-t-il été sollicité pour mettre des espaces numériques à disposition des élèves scolarisés dans les établissements secondaires de la commune ?

Dans l'affirmative, quels espaces leur ont été dédiés ? Selon quelle procédure ? Et quelle publicité ?

Mme l'Echevin Gol-Lescot répond que l'administration communale n'a reçu aucune demande de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles avant de découvrir la brochure « Aide et assistance. Répertoire des lieux accessibles aux élèves pour un enseignement à distance ».

Cette brochure mentionnait un seul lieu pour Uccle, en l'occurrence « Infor-Jeunes », situé dans les locaux de l'école EFP (centre de formation en alternance), fermée actuellement.

L'interlocuteur d'Infor-Jeunes que les services de Mme l'Echevin Gol-Lescot sont parvenus à contacter n'était au courant de rien à cet égard.

Estimant qu'il fallait trouver une solution, Mme l'Echevin Gol-Lescot a contacté sa collègue, Mme l'Echevine Ledan, étant donné que les bibliothèques, quoique fermées, disposent d'ordinateurs qui pourraient être mis à disposition des élèves.

Grâce à cette collaboration, les élèves peuvent utiliser chaque après-midi trois ordinateurs mis à leur disposition à la bibliothèque Le Phare, moyennant une demande de réservation. Néanmoins, ces ordinateurs ne sont pas équipés pour les visioconférences.

Un courrier a été envoyé à toutes les écoles secondaires de la commune, auquel a été joint le formulaire d'inscription destiné aux parents d'élèves. Ce courrier n'omettait pas de préciser que l'espace informatique disponible en bibliothèque était accessible en priorité aux enfants domiciliés ou scolarisés à Uccle.

Mme l'Echevin Gol-Lescot rappelle que l'administration communale s'était manifestée précédemment auprès de toutes les écoles secondaires pour les inciter à signaler tout problème éventuel, en dépit du subside octroyé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'équipement informatique.

Les services de l'échevinat ont reçu une seule réponse, émanant d'une école qui éprouvait des difficultés à acquérir 6 ordinateurs, et ont suggéré plusieurs solutions. Il revient à cet établissement scolaire de choisir celle qui lui convient le mieux.

Mme Maison remercie le Collège pour sa gestion proactive des conséquences de la pandémie et du confinement sur la vie des écoles.